

Vote final de l'ensemble des modalités de contrôle
des connaissances et des compétences toutes
composantes pour l'année universitaire 2026-2027

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
du 29 septembre 2026**

Délibération 2026/09/CFVU – 167

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

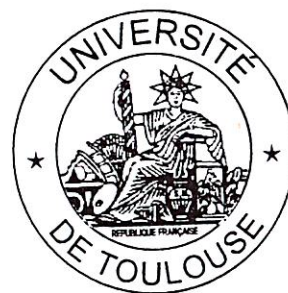
Vu les statuts de l'Université de Toulouse, notamment son article 27 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent l'ensemble des modalités de contrôle des connaissances et des compétences toutes composantes pour l'année universitaire 2026-2027.

Toulouse, le 29 septembre 2026

Le Vice-Président CFVU

Vincent PAILLARD



Nombre de membres : 42
Nombre de membres présents ou représentés : 21

Nombre de voix favorables : 21
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0